

## "L'art poétique à l'usage du Petit Séminaire de Québec"

Clément Moisan

Volume 22, numéro 3, hiver 1990

Ars poetica

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/500914ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/500914ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moisan, C. (1990). "L'art poétique à l'usage du Petit Séminaire de Québec". *Études littéraires*, 22(3), 77–85. <https://doi.org/10.7202/500914ar>

Résumé de l'article

Y-a-t-il un « art poétique » surréaliste ? Si l'on en croit André Breton, non : lui se situe résolument du côté du « Manifeste », où l'art poétique se voit dénié sur ses deux versants - celui de l'artefact (techniques rhétoriques) et celui du poétique, engagé dans une « littérature » marquée ici du sceau de l'infamie. Le rationalisme éclate sous la pression d'une « raison élargie ». Simultanément, l'esprit du manifeste fait triompher les voies du désir : le « il y aura une fois » de « l'imagination ». D'où une téléologie de l'art, orienté vers sa « prophétie », et une épistémologie de sa réception, fondée sur l'éros. Ce qui suppose de ne pas glisser aux « techniques » qui mènent aux poncifs : d'où la Terreur.



# L'ART POËTIQUE À L'USAGE DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC \*

*Clément Moisan*

■ De prime abord, on pourrait penser qu'il s'agit d'un manuel écrit par un auteur de la maison et destiné à l'enseignement des règles de la poésie aux élèves de cette vénérable institution classique de la ville de Québec. La situation particulière du livre scolaire à l'époque le laisse croire : les relations avec la France étaient pratiquement inexistantes depuis la Révolution française, de sorte que les collèges classiques devaient ou bien produire leurs propres manuels, ou bien réimprimer ceux qu'ils avaient en nombre limité. L'ouvrage qui nous intéresse ici pourrait être l'un ou l'autre. L'abbé Jean Holmes, préfet des études au Sé-

minaire de Québec de 1830 à 1849, a affronté cette situation dès son entrée en fonction. Il constate alors les faiblesses du plan d'études mais surtout l'absence de manuels pour l'enseignement de toutes les matières, sauf pour la grammaire latine. « Selon une coutume qui remontait au Moyen Âge », constate Claude Galarneau,

les professeurs rédigeaient des notes de cours [...], notes que copiaient les élèves. Or, le nombre des collégiens augmente et la copie des cours rédigés leur demande beaucoup de temps. Holmes et son confrère Jérôme Demers se mettent à préparer des manuels d'histoire, de géographie<sup>1</sup> et de philosophie, tandis que Holmes en achète pour d'autres matières.

---

\* L'intitulé de cet article reprend la page titre (18 cm x 11 cm) d'un ouvrage paru en 1831, sans nom d'auteur ni d'éditeur, sans lieu ni date d'édition.

<sup>1</sup> Son manuel intitulé *Nouvel Abrégé de géographie moderne, suivi d'un petit abrégé de géographie ancienne à l'usage de la jeunesse* (Québec, 1831) a connu quatre autres éditions durant sa vie (1832, 1833, 1839 et 1846), et sept après sa mort survenue en 1852.

Ou encore, il en réimprime, comme c'est le cas de cet *Art poétique*. Quelques années plus tard, il se rend en Europe comme chargé de mission (1836-1837) et y achète « des livres et des instruments de physique et de chimie pour huit collèges et couvents, la Chambre d'Assemblée, les écoles normales, la Société d'éducation de Québec et la librairie Thomas Cary ».

De quel manuel, de quel *Art poétique* s'agit-il ? Avant de répondre à la question, il faut rappeler qu'en 1968, la maison Réédition-Québec, qui se spécialisait dans la réimpression de documents historiques, en a fait une réimpression avec une nouvelle page de titre (16 cm x 12 cm) en papier glacé et caractères modernes.

Cet *Art poétique* fait partie d'une « importante collection d'ouvrages rares, arrachée à la poussière des bibliothèques où elle demeurait enfouie et enfin mise à la portée des chercheurs » (Catalogue de Réédition-Québec). Dans la liste de ces fac-similés d'éditions originales, on trouve plusieurs livres concernant les révolutions de 1837 et 1838, ainsi que d'autres dont *le Chercheur de trésors* de Philippe-Aubert de Gaspé fils (édition de 1834), les *Lettres sur le Canada* d'Arthur Buies (1867), le plaidoyer de J.-F. Perrault, *Moyen de conserver nos institutions, notre langue et nos lois* (1832), qui sont tous « d'un intérêt capital pour toute étude sérieuse du milieu social canadien-français au XIX<sup>e</sup> siècle » (*ibid.*).

On sera peut-être étonné d'apprendre que le manuel de 1831, réimprimé en 1968 dans cette collection d'ouvrages *canadiens*, est en fait *l'Art poétique* de Boileau, avec ses quatre

chants entiers, dont on se rappelle les vers d'introduction :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur  
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur [...];

Telle qu'une bergère au plus beau jour de fête,  
De superbes rubis ne charge point sa tête [...];

Il n'est point de serpent, ni de monstre odieux,  
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux [...];

Dans Florence jadis vivait un médecin,  
Savant hâbleur, dit-on, et célèbre assassin [...].

L'édition de la Bibliothèque du Séminaire qui a servi à cette publication est tirée des *Œuvres de Nicolas Boileau Despréaux*. Elle contient « des remarques sur *l'Art poétique* » d'où est empruntée telle quelle l'introduction au premier chant de l'édition de 1831 ; l'introduction aux autres chants est extraite des notes au bas de la première page de chaque chant.

L'indication « À l'usage du Petit Séminaire de Québec » signale que l'ouvrage est bien un manuel. Ce qui frappe par contre est l'absence du nom de l'auteur en tête du livre. *L'Art poétique* désigne déjà Boileau comme s'il était inclus dans le titre lui-même. Le résumé qui prépare la lecture de chaque chant substitue également l'ouvrage à son auteur. « Dans ce premier chant, l'auteur donne des règles générales pour la poésie » ; « [Ce troisième chant] est le plus beau de tous, soit par la grandeur du sujet, soit par la manière dont l'auteur l'a traité » ; « Dans le quatrième chant l'auteur revient aux préceptes généraux »... Toujours il est question de l'auteur [souligné par moi], sauf au chant second où il est précisé que :

« Dans ce second chant et dans le troisième *Boileau*<sup>2</sup> explique le détail de la poésie française ». N'eût-été cette seule mention, on aurait pu croire qu'il était superflu de nommer l'auteur de cet *Art poétique*. Ce fait est significatif.

*L'Art poétique* et Boileau vont de pair au point qu'on confond depuis longtemps l'un avec l'autre. L'Histoire littéraire de cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et d'après explique cette assimilation. Désiré Nisard écrit :

Depuis près de deux siècles, aucun gouvernement, aucun système d'enseignement ne l'a retranché des études nécessaires. Nous apprenons à lire dans ses ouvrages ; nous en sommes imbus ; Boileau est dans nos veines. On n'est pas libre en France de ne pas lire Boileau. Ne serait-ce point comme faisant partie de l'autorité publique, qu'il a le privilège d'être contesté ? (P. 240.)

Plus près de nous, Antoine Adam replace l'ouvrage dans son époque et conteste précisément sa notoriété :

Si l'on réussissait à oublier toute l'histoire posthume de l'Art Poétique, si l'on ignorait qu'il a été deux siècles durant le code où les Français étaient invités à reconnaître les lois de l'éternelle Raison, il y aurait peut-être bien peu de chose à en dire. Despréaux y fait la preuve qu'il sait mal l'histoire de notre littérature, plus mal sans doute que bon nombre de ses contemporains : mais voilà une vérité qui ne mène pas loin. Il développe un certain nombre de maximes d'une parfaite sagesse. Il recommande aux poètes de s'assurer de leur vocation, de consulter de sages amis, d'être soucieux de clarté et de correction, d'apprendre à varier le ton et de savoir finir à temps, d'avoir toujours sous les yeux les exigences de la droite raison du « bon sens ». Conseils excellents à coup sûr, mais qui en vérité n'apprenaient rien de neuf aux gens de son siècle et n'apportaient point de révélation aux poètes de l'avenir (p. 132).

Une conséquence de cette consécration de l'Institution scolaire est non seulement la canonicité de l'écrit, mais son caractère *législatif*. Cet ensemble de lois ou de règles codifiées vient d'un pouvoir de légiférer, pouvoir reçu ou acquis, qui sert à la connaissance et à la conduite des actions dans le domaine d'activités. Ce n'est pas sans raison que depuis 1674 (date de la parution de *l'Art poétique*), on a appelé Boileau le *Législateur du Parnasse*. Comme tout législateur, il a été confondu avec son code de lois. Le Code de procédure civile n'a lui non plus pas d'auteur, bien qu'il reçoive le nom de *Code Napoléon* sous lequel il a passé à la postérité. À la limite, il aurait pu être rédigé en vers. Son véritable correspondant en littérature est le *Traité de rhétorique* qui dispose en chapitres l'ensemble des définitions, des règles et des genres de composition. De toute manière, même si les rimes et la versification permettent de mieux mémoriser les lois et les commandements, « il n'y a rien de moins connu », constate Balzac, « que ce que tout le monde doit savoir : LA LOI » (V, p. 618).

Les collégiens du Séminaire de Québec et des autres collèges et séminaires savaient sans doute par cœur de larges extraits de *l'Art poétique* qu'ils devaient reproduire en réponse aux exercices oraux et écrits. À partir de 1852, date de la fondation de la Faculté des Arts de l'Université Laval qui regroupait les collèges classiques existants, les examens du baccalauréat ès arts comportaient une série de questions sur les préceptes littéraires. À cette fin, des

---

2 Dans l'édition originale de 1767, « notre auteur ».

manuels français ou belges, surtout après 1855 (date de la venue de *la Capricieuse* à Québec et de la reprise des relations commerciales avec la France), ont commencé de servir aux études et à la préparation des épreuves<sup>3</sup>. Ils se sont multipliés après 1880. Parmi ces ouvrages, les traités de style et de littérature exposaient de façon systématique les règles de *l'Art poétique* et des traités de rhétorique, en particulier ceux de l'abbé Batteux<sup>4</sup>, du Père de Jouvancy<sup>5</sup> et d'autres. Par exemple, leur définition de la poésie est la reprise sous une autre forme des premiers vers du chant premier de *l'Art poétique* : l'inspiration (« influence secrète »), « la hauteur de l'art des vers », mais non la versification (« Ni prendre pour génie un amour de rimer »). Voici quelques exemples tirés de manuels utilisés dans les collèges :

La poésie est l'expression du beau idéal ou de la belle nature par le langage mesuré ;

La versification est l'art de faire des vers, et elle a pour objet de tracer les règles du langage mesuré (Abbé J. Verniolles) ;

La poésie est, proprement, l'art d'écrire en vers ;  
Il ne faut pas confondre poésie et versification [...]. La poésie est indépendante du vers (M<sup>re</sup> Grente) ;

La poésie en général est l'expression du beau idéal dans

tous les arts de l'esprit ;

La poésie, dans un sens plus restreint, est l'expression du beau idéal par l'image et par l'harmonie des paroles (P. Mestre) ;

La poésie est l'art qui se sert de l'harmonie des mots pour produire le beau, c'est-à-dire pour exprimer des idées et des sentiments unis à des images qui l'environnent (Abbé Ch. Urbain).

Poésie égale *Beau idéal* ; tous semblent d'accord là-dessus et littéralement. L'unanimité se fait aussi sur le terme *poétique* qui se définit comme :

ensemble des règles qui dirigent les poètes dans leurs diverses compositions, ou qui aident à apprécier leurs ouvrages (Abbé J. Verniolles) ;

ouvrage didactique en prose ou en vers qui contient l'ensemble des règles applicables aux différents genres de poésie (P. Mestre).

Toutefois, ces manuels ne retiennent pas la poésie comme un des *genres de composition*. Dans les ouvrages utilisés dans les collèges classiques de 1852 à 1967, dont certains viennent d'être cités, cinq genres sont traités, si l'on exclut l'analyse et la dissertation littéraires : la narration, la description, la lettre, le portrait et le discours.

<sup>3</sup> Par exemple, le *Traité classique de littérature* de C.L. Grandperret est attesté comme ouvrage de référence du Séminaire de Québec en 1855-1856 ; l'*Abrégé du traité de littérature* d'Émile Lefranc apparaît en 1863 et y sera utilisé jusqu'en 1905.

<sup>4</sup> Voir la *Poétique de Le Batteux par un professeur de littérature*.

<sup>5</sup> *Candidatus* (1711), cité par Amédée Gosselin, dans *l'Instruction au Canada sous le régime français (1637-1760)*, p. 287.

L'ART POËTIQUE À L'USAGE DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC

OUVRAGES																
		LEFRANC	GRANDPERRET	VERNIOLLES	MESTRE	VEREST	URBAIN	SUBERVILLE	DOUTREPONT	GRENTE	VINCENT	DION	LEFEVRE	FOURNIER	DESCHAMPS	
COMPOSITION																
GENRE	Description	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Narration	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Lettre	X	X	X	X		X		X	X		X				
	Portrait							X		X	X			X	X	
	Discours		X		X						X					

On enseigne et on apprend les règles et les lois de la poésie (versification, rimes, enjambement, figures, strophes) mais on ne les met pas en pratique. Alors que la manière de rédiger une narration, une description, une lettre s'apprend dans une section (chapitre ou partie) des manuels (voir tableau) et donne lieu à des compositions scolaires corrigées, la connaissance de la poésie et de ses genres ne conduit pas à une initiation à la technique de rédaction ni à des exercices pratiques sous la forme de poèmes.

Pour vérifier cette assertion, j'ai dépouillé les Cahiers d'honneur de l'Académie Saint-Denis du Séminaire de Québec (Archives du Séminaire de Québec). On y trouve rassemblés (sous leur forme manuscrite) les meilleurs devoirs d'étudiants de toutes les classes de 1853 à 1964. Pour la classe de Versification (Troisième), où la poésie devait normalement se prêter à des devoirs, 25 in-folio contiennent environ 5 000 devoirs<sup>6</sup>. De 1853 à 1928, la tradition des vers latins (*Carmina latina*)

6 Les Cahiers d'honneur réunissaient tous les genres de devoirs : versions et thèmes latins, versions grecques, vers latins, compositions en langue anglaise et compositions en langue française.

persiste sous deux formes : un sujet de narration ou de description rédigé en vers latins, comme, par exemple, ce « Gladiateur mourant » de 1853 dont je cite la première strophe :

Gladiator moriens

Iamque cadaveribus gelidis prorsusque latebat  
Aequor, corporibus foedis scapulique crepido  
Plena erat, hinc totum Persarum, post sua versa  
Iergo manu pugnantum, agmen discedere coepit ;

ou une traduction de vers français, de Victor Hugo (« Soleil couchant »), de Chateaubriand (« Souvenirs d'un exilé ») ou de Racine (« le Songe d'Athalie ») :

Nos umbra terras totas obscura tegebat ;  
In somnis ecce ante oculos mihi visa creatrise.  
Qualis ubi, perit Jesabel, morte nefonda <sup>7</sup>.

Mais durant cette période (1853-1928), et jusqu'en 1964, il n'existe aucune composition en vers français <sup>8</sup>. Dominant toujours la composition, la narration française est le premier genre dont les sujets rappelleront des souvenirs aux anciens des collèges classiques : « la Nuit de Noël », « le Soulier de sainte Cécile », « la Mort du soldat canadien », « le Respect du dimanche », « Madeleine de Verchères », « l'Ivrognerie et ses suites », « Résignation de la veuve », « Dé-

vouement fraternel », « Une histoire de brigands », « le Naufrage », « le Petit Gourmand », « le Prisonnier d'État ». En ordre d'importance, la description suit : « les Lacs et les montagnes », « le Parc anglais » ; puis la lettre : « Lettre à un ami », « Charles à Alphonse », « Lettre à ma mère » ; et enfin le portrait : « Raphaël mourant ». *Mais pas de poème en français !* Dans toute cette masse de devoirs, un seul sujet, annoncé « Narration française », est écrit en vers ; il a pour titre : « les Petits Musiciens de l'Enfant Jésus » (1906-1907). C'est la seule copie annotée ou accompagnée d'exclamations du présumé correcteur <sup>9</sup>. Dès le début, celui-ci note : « Style plat ».

C'est une nuit de Noël, une nuit froide et pure  
Deux petits musiciens errent à l'aventure :  
« Il fait bien froid, Beppo, pas d'arbre, plus de pain,  
« Ta harpe tout le jour a joué, mais en vain  
« Nulle main charitable en la pauvre sébile  
« N'a donné le soutien de notre corps débile. »

Les remarques qui ponctuent le reste du poème d'environ 100 vers vont de : « Vers extrêmement prosaïques » à « Il se tue à rimer ; que n'écrit-il en prose », à « Mon Dieu, que c'est long ! » Aux derniers vers, le correcteur s'exclame : « Enfin ! » La même platitude en prose aurait paru moins grave.

Cette absence de la poésie comme genre de

7 C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.  
Ma mère Jezabel devant moi s'est montrée,  
Comme aux jours de sa mort pompeusement parée.

(Racine, *Athalie*, Acte II, scène V, v. 490-493.)

8 Pour les classes de Belles-Lettres et de Rhétorique, nous avons constitué un corpus de travaux d'élèves provenant de 9 collèges et séminaires du Québec ; moins de 1% de ces devoirs sont des vers français (voir Joseph Melançon, Clément Moisan, Max Roy, *la Didactique d'une littérature*, p. 99-102, 146.

9 Il s'agit d'une exception, car le devoir déposé devait être recopié par l'élève qui tenait alors compte des remarques du maître et corrigeait les fautes indiquées par lui.

composition scolaire et son omniprésence hautement valorisée dans les manuels pose le problème de la communication didactique. Contrairement à la narration, la description, le portrait ou la lettre, la poésie met en cause les élèves comme des récepteurs, aptes à reconnaître les règles du genre et non comme des producteurs, qui doivent les mettre en œuvre. Comme récepteurs, les élèves acquièrent dans le processus didactique une fonction critique (de jugement, d'analyse, de déconstruction, de célébration) et non une fonction pragmatique (d'autoformation, de participation, de médiation). Et pourtant, les codes de *l'Art poétique* mettaient en cause la lecture et l'écriture de la poésie. Dans le cours des siècles, une séparation presque absolue s'est produite entre les deux fonctions, de telle sorte que la connaissance des règles et la lecture des œuvres n'ont pas donné lieu au développement d'automatismes de production, de reproduction ou d'imitation, comme ce fut le cas pour les autres genres de composition. Deux objectifs didactiques sont en cause : cognitif (savoir lire) et pragmatique (savoir écrire) ; dans le premier, l'œuvre dont le manuel extrait les règles est l'objet d'un savoir destiné à pouvoir vérifier leur respect ou leur valeur expressive ; dans le second, l'objet est le passage de la connaissance acquise ou reçue à sa mise en pratique dans un devoir, dans un poème rédigé. C'est l'union de ces deux objectifs qui se réalise dans la composition française : narration, description, lettre, portrait. Dans la poésie, ils sont désunis, ou plutôt un seul des deux objectifs est visé.

L'avènement de l'histoire littéraire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Brunetière, Taine, Lanson) a

consacré dans l'enseignement de la poésie cette absence de l'objectif pragmatique au profit de l'objectif cognitif. Désormais on connaît la poésie, on sait même la lire correctement, la décomposer, la déconstruire, mais on n'apprend pas à l'écrire, à la construire, à la composer. Les vers latins, qui jusqu'en 1928 pouvaient remplir en partie cette fonction de création, sont par la suite abandonnés comme exercices de composition. N'ayant jamais été utilisée en français dans ses genres idyllique, élégiaque, satirique, épique, didactique (dont traite *l'Art poétique*), la poésie s'est réfugiée dans le lyrisme personnel (dont ne parle pas *l'Art poétique*), écrit sur des feuilles que l'élève cache ou dissimule, ne fait lire qu'à des intimes ou des amis très fidèles. Écrire un poème au collège était un acte strictement clandestin et privé, l'expression pour soi de sa vie intime, trop intime parfois. Sous cette forme, connue des maîtres, la poésie ne convenait pas au plan de formation classique. La parole et l'écriture auxquelles l'enseignement préparait étaient *publiques* ; elles devaient servir le citoyen dans ses activités professionnelles futures, comme acteur de la grande *Geste* sociale et comme responsable des valeurs nationales, morales et civiques (Melançon, Moisan et Roy, p. 431-436). La poésie d'introspection du *moi* n'entrait décidément pas dans ce projet d'éducation, même si la poésie en soi, dans les ouvrages didactiques, était magnifiée comme le plus noble des écrits.

Une question finale surgit : comment se fait-il que souvent nos écrivains ont publié d'abord de la poésie au sortir du collège, quand celle-ci n'a pas été leur unique production ?

Louis Fréchette a-t-il appris « l'art des vers » à la seule lecture de Victor Hugo ou d'autres poètes ? L'Institution classique aurait-elle aussi favorisé sans le savoir la poésie de poètes comme Nelligan qui n'entrait guère dans son projet de société, dont les principes d'ordre et d'intégration sociale devaient guider la formation de l'individu ? (Melançon, Moisan et Roy, p. 63-67.) L'étude des biographies de poètes, faite sur le modèle des travaux de Rémy Ponton, pourrait peut-être donner réponse à ces interrogations. Pour le moment, nous savons que dans l'enseignement classique la poésie est

une matière si noble qu'elle n'a été étudiée que comme une abstraction. On n'y pouvait pas toucher. Elle était si excellente qu'elle amenait infailliblement à suivre les conseils de Boileau :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,  
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,  
Qu'écrivain du commun, et poète vulgaire.  
Il est dans tout autre art des degrés différents  
On peut avec honneur remplir les seconds rangs.  
Mais dans l'art dangereux de rimer et d'écrire  
Il n'est point de degrés du médiocre au pire  
(*L'Art poétique*, Chant quatrième, v. 26-32).

---

### Ouvrages didactiques utilisés dans les collèges classiques (1852-1967)

- DESCHAMPS, Philippe, *Comment décrire*, Montréal, Librairie Saint-Viateur, 1936.
- - - - - -, *Comment raconter*, Montréal, Librairie Saint-Viateur, 1942.
- - - - - -, *la Composition française*, Montréal, Librairie Saint-Viateur, 1936.
- DION, Abbé Albert, *Théorie et pratique de l'art d'écrire*, Québec, l'Événement, 1910.
- DOUTREPONT, Ch., *la Composition et les Genres littéraires*, Namur, Wesmæl-Charlier, 10<sup>e</sup> édition, 1955. - À l'usage de l'enseignement moyen du degré supérieur ainsi que de l'enseignement normal primaire, moyen et technique.
- FOURNIER, G., *Comment composer mon devoir de français*, Paris, De Gigord, 1934. - À l'usage des classes de troisième, seconde, première.
- GRANDPERRÉ, C.L., *Traité classique de littérature*, Paris, Brunot-Labbé, 1816 (120 réimpressions de 1822 à 1879).
- GRENTÉ, M<sup>re</sup> Georges, *la Composition et le style. Principes et conseils*, Paris, Beauchesne, 1909.
- LEFRANC, Émile, *Abrégé du traité théorique et pratique de littérature*, Paris, Perisse Frères, 1841 (13 rééditions de 1852 à 1880).
- LEFEBVRE, C., s.j., *la Composition littéraire, à l'usage de l'enseignement secondaire du degré supérieur*, Bruxelles, Albert Dewit, 1926 (nouvelle édition).
- MESTRE, Père, s.j., *Principes de littérature. Style, composition, poétique*, Lyon, Briday, 1882 (11 rééditions de 1883 à 1891).
- SUBERVILLE, Jean, *Théorie de l'Art et des genres littéraires*, Paris, Éditions de l'École, 1945.
- URBAIN, Abbé Ch., *Précis d'un cours de littérature. Genres en prose*, Paris, Lyon, Emmanuel Vitte, 1921. - Classes de troisième et de seconde.
- VEREST, Père Jules, s.j., *Manuel de littérature*, Bruxelles, Albert Dewit, 1898.
- VERNIOLLES, Abbé J., *Cours élémentaire de littérature. Style et poétique*, Paris, Delagrave, 1881, 11<sup>e</sup> édition (la première édition doit remonter à la décennie 1860-1870). - À l'usage des élèves de seconde.
- VINCENT, Abbé Cl., *Théorie de la composition littéraire*, Paris, De Gigord, 1908.

### Références générales

- ADAM, Antoine, *Histoire de la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, III, Paris, del Duca, 1962.
- BALZAC, Honoré de, *Illusions perdues*, dans *Œuvres*, V, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1976.
- BOILEAU, Nicolas, *Œuvres de Nicolas Boileau Despréaux*, Dresde, George Conrad Walther, 1767.
- *Catalogue de Réédition-Québec*, 1968.
- DE JOUVANCY, Père, *Candidatus*, 1711.
- GALARNEAU, Claude, « Holmes, John (rebaptisé Jean) », dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, VIII, Toronto/Québec, University of Toronto Press/Presses de l'Université Laval, 1985, p. 450-454.
- GOSSELIN, Amédée, *L'Instruction au Canada sous le régime français (1637-1760)*, Québec, Laflamme et Proulx, 1911.
- LE BATTEUX, Abbé, *Traité des Beaux-Arts réduits à un seul principe*, Paris, 1746.
- MELANÇON, Joseph, Clément MOISAN et Max ROY, *le Discours d'une didactique. La Formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec 1852-1967*, Québec, CRELIQ/Nuit blanche, 1989.
- NISARD, Désiré, *Histoire de la littérature française*, II, Paris, Firmin-Didot, 13<sup>e</sup> édition, 1886 (1844).
- *Poétique de Le Batteux par un professeur de littérature*, Paris, J. Lecoffre, 1866.
- PONTON, Rémy, « la Carrière d'écrivain 1865-1905 », dans *Sociologie de l'art*, dir. Raymonde Moulin, Paris, la Documentation française, 1986.
- - - - -, « Contribution à une sociologie du texte », dans *la Littéarité*, colloque tenu au Centre de Recherche sur la littérature québécoise (1<sup>er</sup> au 3 novembre 1989). - Actes à paraître en 1990-1991.